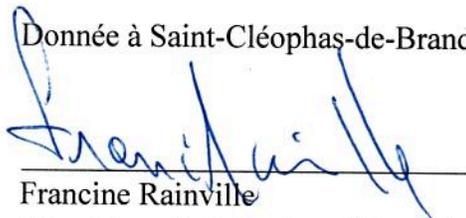


PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a adopté le règlement concernant le règlement numéro 2022-01-25 règlement portant sur les modalités de publication du budget et du PTI à la séance ordinaire, le 14 février 2022 à 19 heure 30, par vidéo conférence.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 15^{ième} jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-deux.



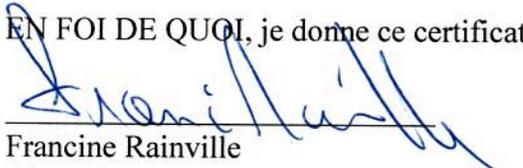
Francine Rainville

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, greffière-trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 17 h00 le 15 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ième} jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville

Directrice générale et greffière-trésorière